

United Nations

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/CN.4/136

15 juin 1948

FRENCH

ORIGINAL :

FRENCH-ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Troisième session

PROJET DE CONVENTION

SUR LA PREVENTION ET LA REPRESSION DU GENOCIDE

Le Conseil économique et social dans sa résolution du 3 mars 1948 relatif au génocide avait institué un Comité spécial pour élaborer un projet de convention afin que ce projet lui soit présenté "ainsi que la recommandation faite à son sujet par la Commission des droits de l'homme".

La Commission des droits de l'homme a nommé un Sous-Comité composé de MM. Loutfi (Egypte), Cassin (France), et Askoul (Liban, pour traiter la question et préparer un projet de résolution sur le projet de convention élaboré par le Comité spécial du génocide (document E/794, 26 mai 1948).

Le Sous-Comité présente à la Commission des droits de l'homme le projet de résolution suivant :

"La Commission des droits de l'homme a pris connaissance du projet de convention pour la prévention et la répression du génocide, élaboré par le Comité spécial du génocide et du rapport qui accompagne ce projet (document E/794, 26 mai 1948).

La Commission, n'ayant pas eu le temps au cours de sa troisième session de procéder à une étude approfondie de ce projet; n'est pas en mesure de présenter des observations de fond au Conseil économique et social. Cependant elle estime que le projet de convention représente une base solide qui pourra permettre à l'Assemblée générale d'aboutir à une solution au cours de sa prochaine session".